

Avant la pratique	Pendant la pratique
<p><u>Informations sur les élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En classe : évaluer le niveau des élèves à l'aide d'un questionnaire simple en 3 niveaux (jamais skié, ski en famille ou à l'école, ski régulier et/ou club, technique classique ou skating). • Effectuer une première répartition des groupes en fonction du nombre d'encadrants. • Vérifier l'équipement des élèves : matériel de ski, gants, bonnet, lunettes, vêtements adaptés, protection solaire, gourde. <p><u>Informations sur la station</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et prendre des informations sur les caractéristiques de la station (plan des pistes, bâtiments salle hors sac et location matériel ...). • Définir un lieu de repli et de rendez-vous. <p><u>Modalités d'organisation</u></p> <p>Informier le chef d'établissement du lieu exact de pratique et des personnes encadrant chaque groupe, afin de pouvoir joindre un élève en cas d'urgence.</p> <p>Vérifier les conditions météorologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consulter le site de la préfecture, respecter les interdictions et suivre les préconisations • consulter le site du conseil départemental sur les conditions de circulations, respecter les restrictions et déviations • consulter les bulletins météorologiques officiels (MétéoFrance) • les projets d'accueil individualisé (PAI), les projets personnalisés de scolarisation (PPS) sont aussi des éléments à prendre en compte dans les aménagements à réaliser pour ces élèves. <p>Connaitre le protocole de sécurité, le diffuser avant les séances prévues et demander <u>expressément</u> aux intervenants extérieurs qualifiés de le respecter (inscription dans la convention faite pour le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les espaces de pratique autorisés (pistes et zones d'apprentissage balisées et sécurisées). • prendre connaissance du plan d'alerte et de secours du site et les procédures à suivre en cas d'accident (prise en charge et destination du blessé). <p>Munir chaque encadrant obligatoirement qualifié (dont le nom apparait dans la convention) d'un plan actualisé des pistes et zones d'apprentissage et de la liste de ses élèves.</p> <p>Définir une heure de départ, une heure précise de retour, un point de rassemblement (cabane pisteur) et communiquer aux élèves un numéro de portable pour alerter si besoin.</p> <p>Prévoir pour chaque groupe, en plus de la trousse de 1er secours habituelle, une couverture de survie et des équipements de protection supplémentaires (gants, bonnets, lunettes), un téléphone portable avec batterie chargée.</p> <p>Pour les débutants, privilégier si possible les zones d'apprentissage aménagées, entretenues et sécurisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer clairement sur les consignes de sécurité à respecter (sens unique, double sens, dangers particuliers, stationnement...). • Re-vérifier le matériel individuel de chaque élève. • Procéder, en début et fin de séance, au transfert de prise en charge des élèves avec les encadrants extérieurs, qui possèdent la liste nominative des élèves dont ils ont la responsabilité. • Evaluer individuellement les élèves dans une zone proche du départ de la station et de difficulté faible. Constituer des groupes de niveaux de compétences homogènes à effectifs réduits, adaptés aux configurations matérielles et géographiques. • Recompter les élèves à chaque arrêt ou désigner un serre file qui ne laisse personne derrière lui (en cas de déplacement en groupe sur une boucle). • Développer chez les élèves des attitudes de sécurité active : règles de conduite, respect des consignes, respect des distances de sécurité, prendre en considération et respecter les autres utilisateurs. • Dans les descentes, tester le terrain le premier, faire enlever les dragonnes si descente difficile, sortir des traces. • Limiter au maximum les temps d'attente statique ; si grand froid rester près du centre. • Vigilance au regard de la fatigabilité en fin de leçon. • Pas d'évolution des élèves sans la présence d'un encadrant. <p align="center">Evoluer uniquement sur les pistes et les zones balisées et sécurisées, définies par le gestionnaire du site.</p> <p align="center">La pratique en hors-piste et sur pistes fermées est interdite.</p>

